



## DECLARATION CFDT - NAO DU 12/01/2021

La CFDT présente ses meilleurs vœux à la direction générale et à l'ensemble des salariés pour la nouvelle année.

En temps normal, les 2 bilans qui vont nous être présentés auraient fait l'objet de 2 réunions.

Mais surtout, c'est sur la base de ces 2 bilans que nous aurions entamé les négociations annuelles obligatoires (NAO) qui se seraient achevées en mars 2021 au plus tôt.

Mais cette année, après cette réunion, il ne se passera rien ! Pourquoi ?

Parce que l'accord annuel que vous avez proposé pour 2020-2021 a été signé par 2 organisations syndicales avant même que ces 2 bilans soient connus !

Cet accord consacre une rupture par rapport aux précédents :

- Les Augmentations Générales 2020 (AG) sont inférieures à l'inflation de 2019 avec 0 % ;  
Les AG pour 2021 sont seulement de 0,5 %.  
Soit 0,5 % pour les 2 années alors que l'inflation est de 1,5 %.

De plus cet AG n'a même pas de plancher qui aurait pu donner une augmentation supérieure aux plus bas salaires.

**Pour ces derniers cela va se traduire par moins de 11 € nets d'augmentation mensuelle.**

- Les AG sont inférieures aux AI.
- Les AI sont très inférieures à ce qui avait été obtenu les années précédentes par la CFDT avec des niveaux d'inflation équivalents.

A qui doit-on cette politique ? A un empressement de la CGC et l'UNSA à signer :

- Sans attendre les résultats de l'année 2020. Une année qui se termine avec un nombre de 34 Falcon livrés supérieur à la prévision de 30 sur laquelle la DG s'était appuyée pendant les négociations.
- Avec des primes qui sont déjà caduques.

Cette signature est intervenue sans attendre la signature du contrat Rafale avec la Grèce, ce qui aurait mis les organisations syndicales dans une bien meilleure situation pour négocier. Et pour le Salon du Bourget, l'annulation est tombée peu de temps après la signature.

Il est regrettable que les organisations syndicales signataires se soient précipitées à signer cet accord inabouti sur 2 ans qui prévoit une prime si un contrat Rafale avec la Grèce est signé en 2020 et rien si le contrat est signé en 2021. Or le contrat Grec n'a pas été signé en 2020 mais le sera en 2021. La CFDT demande à minima que cette prime soit versée dès la signature du contrat avec la Grèce.

Surtout, étonnamment, après avoir signé à la va-vite un accord biennuel, on entend beaucoup plus parler d'autres contrats Export Rafale, EAU, Indonésie, Egypte... Belle négociation... Pour la DG !

DASSAULT  
AVIATION

S'ENGAGER POUR  
CHACUN  
AGIR POUR TOUS



LA CFDT :

1<sup>er</sup> Syndicat  
de FRANCE

1<sup>er</sup> Syndicat  
des cadres du  
privé

